

Délibération n°08/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	10
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	11
NOMBRE DE PROCURATIONS	1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 15/04/2026

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CIANELLI Frédérique, BORGNE Josiane et CAUVIGNY Sylvie, Monsieur GERVAIS Patrick

Membres nommés présents : Mesdames SANTACRUZ Sandrine, REDON Nicole, Messieurs VALENTIN Williams, RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : DE MEULEMEESTER Delphine

Procurations : DE MEULEMEESTER Delphine à Mr Patrick GERVAIS

Secrétaire de séance : Josiane LE BORGNE

Objet : Affectation du résultat

Monsieur Patrick GERVAIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L1612-32 et R1612-52, L.2322-1 et -2, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte financier unique (CFU) 2025,

Constatant que le CFU 2025 présente les résultats suivants, en tenant compte des reports de l'exercice antérieur et des restes à réaliser :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
Investissement	+ 9 947,40 €		-259,49	0	9 687,91
Fonctionnement	+ 20 605,32 €		-10 521,49	0	10 083,83

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE REPORTER en recettes de fonctionnement au chapitre 1068 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 10 083.83 €.
- DE REPORTER l'excédent d'investissement d'un montant de 9687.91 €, en recettes d'investissement à l'article 001 : « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Le Président,
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,
Josiane LE BORGNE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le